Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le quinze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 6 décembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Adhésion à la mission locale sud
- Accord de principe

Dans un souci de cohérence lié au rattachement de la Commune à l'arrondissement Sud, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Mission Locale du Sud.

Cette adhésion suppose un départ de la Mission Intercommunale de l'Ouest et corrélativement le transfert de la participation versée au budget de la Mission Locale Sud.

La démarche devra toutefois être validée par l'Etat.

La date du transfert pourrait être fixée au 1er janvier 2007.

MAIRIE DES AVIRONS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :

- l'adhésion à la Mission Locale Sud

- le désengagement de la Commune de la M.I.O

En cas d'accord sur le principe de l'adhésion le Conseil Municipal devra autoriser le Maire ou en son absence, le 1er Adjoint, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document à intervenir pour mener à bien ce transfert.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur :
 . l'adhésion de la Commune à la Mission Locale Sud
 . le désengagement de la Commune de la M.I.O.

- invite le Maire à organiser une réunion de concertation avec les partenaires concernés aux fins de définir et d'arrêter une date de transfert non préjudiciable tant à la MIO qu'au public bénéficiaire du service

- autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document à intervenir pour mener à bien ce transfert.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIGNONS